



Séance du Conseil municipal du lundi 12 mai 2025

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER (président)	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	Mme Isabelle MERMOUD (vice-présidente)		M. Éric GARDI, adjoint
	M. Blaise BOSSON		M. Olivier GOY, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Françoise CERUTTI	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	Mme Adélaïde CRUCHON		
	Mme Sophie DÖRFLIGER	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	Mme Candice EISSLER-GROS		
	M. Jacques HUTIN		
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	Mme Alessia SCHMID		
	Mme Ursula ZIELAZEK		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 04-2025 P : approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

➤ rapport de la commission des finances du 6 mai 2025

5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Communications des commissions
 7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 8. Questions et divers
-



M. FISCHLER ouvre la séance, à 18h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette dernière séance de la législature. Il prie le Conseil de bien vouloir excuser le retard de **Mme CERUTTI**, de **M. GOY** et du procès-verbaliste.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025

Au point 4.2 du procès-verbal du 25 mars 2025, **M. GARDI** propose de modifier les termes « quelques individus » par « quelques membres ».

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025 est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet

M. JEMMELY annonce qu'avant son départ de la Mairie, un courrier sera envoyé au service de géologie, sols et déchets (GESDEC) pour rappeler les délais prévus pour l'évacuation de la sablière. Il craint en effet que ces délais ne soient pas respectés compte tenu de l'état actuel du site.

3.2 Chantier des terrains Portier

M. JEMMELY souligne que le chantier avance bien et que les dates d'entrée des locataires sont maintenues, à savoir le 1^{er} novembre pour le bâtiment B, et le 1^{er} décembre pour le bâtiment A.

La régie VPI a été choisie pour gérer ces immeubles. **M. JEMMELY** souligne que les taux sont sensiblement les mêmes selon les régies, mais que les prestations offertes ont guidé ce choix. Pour le moment, cette décision ne concerne que les immeubles des terrains Portier mais si la collaboration se passe bien, la commune envisage de confier la gestion de tous ses immeubles à cette régie.

M. FISCHLER demande où en sont les inscriptions des potentiels locataires. **M. JEMMELY** répond que les inscriptions débiteront fin mai et s'étendront jusqu'à fin juin maximum, puis l'Exécutif choisira les locataires. Ce délai permet les résiliations de bail au mois d'août pour pouvoir signer les baux d'entrée en novembre.



M. HUTIN demande comment se déroule le choix des dossiers. **M. JEMMELY** détaille que les dossiers sont envoyés à la régie, qui les trie selon ses exigences administratives. La commune opère un second tri selon ses propres critères puis le Conseil administratif prend la décision.

3.3 Multiples chantiers à Pâques

M. GARDI indique que les travaux se sont généralement bien déroulés, soulignant la bonne collaboration des entreprises et des riverains. Les ouvriers ont travaillé le samedi et le dimanche pour s'assurer d'une réouverture de la route le samedi 3 mai.

Il précise néanmoins que les travaux pour la fibre n'ont commencé que le jeudi 26 avril au lieu du mardi 24 comme initialement prévu. Les ouvriers ont cependant travaillé le jeudi 1^{er} mai pour permettre une fin de l'intervention le vendredi 2 mai au soir.

À la place d'Athenaz, le bitume a été posé avant le 30 avril pour permettre un temps de séchage. Quelques finitions sont encore en cours, pour encore trois semaines à un mois.

3.4 Recours sur les limitations à 30 km/h sur les routes cantonales

Le tribunal a validé les recours contre le projet d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans le canton. L'Etat a décidé de ne pas faire recours contre cette décision et de se concentrer sur des secteurs ciblés plutôt que de généraliser cette limite de vitesse.

M. GARDI annonce par ailleurs avoir rendez-vous avec l'Office cantonal des transports (OCT) qui souhaite poser des panneaux 40 km/h à chaque intersection de routes cantonales, notamment dans le village de Sézegnin. Il indique que la volonté de la commune est de prolonger la zone 30 jusqu'en haut de Sézegnin et qu'il en fera part à l'OCT.

Suite à une question, **M. GARDI** précise que les zones 30 s'arrêtent à la Laiterie. La partie suivante de la route, jusqu'à Soral et Laconnex, est limitée à 40 km/h. Une nouvelle demande sera déposée pour étendre la zone 30 sur ce second tronçon. Entre temps, l'OCT souhaite y poser des panneaux 40 km/h pour pouvoir effectuer des contrôles de vitesse.

Mme DÖRFLIGER demande quand est prévu l'établissement de zone 30 sur les routes communales. **M. GARDI** indique que la question a été discutée en commission. Le premier aménagement effectué est la construction d'un seuil à la route de Sézegnin. L'établissement des zones 30 dans la commune est prévu, en commençant par Sézegnin, puis Avusy et enfin Athenaz (où un autre chantier est déjà en cours). Sézegnin devrait voir la limitation de vitesse à 30 km/h entrer en force ce printemps.

Mme MERMOUD dit souhaiter des radars pour contrôler la vitesse, déplorant que la limite ne soit souvent pas respectée. **M. GARDI** note que les limitations à 40 km/h sont spécifiques à Genève et tombent à chaque intersection, ce qui implique la nullité de certaines amendes de dépassement de vitesse.



3.5 Arrêts TPG Flex

M. GARDI a demandé au Transports publics genevois (TPG) l'installation d'un ou deux arrêts sur le plateau de Sézegnin pour les TPG Flex.

4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 04-2025 P : approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

➤ rapport de la commission des finances du 6 mai 2025

M. FISCHLER constate que personne ne souhaite intervenir avant la délibération sur l'entrée en matière.

Les conseillers se prononcent à l'unanimité pour l'entrée en matière.

M. BUBLOZ indique que la commission s'est réunie la semaine précédente. Il souligne que les entrées fiscales sont supérieures à celles budgétées à hauteur de 106'143 francs. Les charges ont été supérieures au budget de 189'164 francs. Le bénéfice pour l'année 2024 est de 502'117,90 francs.

Le total des revenus se monte à 6'125'059 francs, en hausse de 9,6% par rapport à l'année précédente.

Le total des charges, en hausse de 9,7%, est de 5'622'941 francs.

Les revenus plus importants que prévu s'expliquent par plusieurs recettes dont la survenue ne pouvait pas être anticipée et qui n'avaient ainsi pas été budgétées : une subvention pour un immeuble à Avusy de 168'000 francs ; la revalorisation des actions de la Banque cantonale genevoise pour 110'490 francs ; une hausse des entrées des personnes physiques et morales de 106'143 francs ; des intérêts non dépensés pour les terrains Portier pour 149'609 francs ; un remboursement du FIA de 139'566 francs ; et enfin différents postes de travaux non effectués en 2024 à hauteur de 228'310 francs. Le total de ces recettes supplémentaires est de 902'118 francs, auquel il faut déduire des charges plus importantes que prévu, notamment des charges d'amortissement de 400'000 francs. Le bénéfice résultant est de 502'117,90 francs.

La commission a par ailleurs passé en revue des postes importants pour le fonctionnement, dont voici quelques exemples : un nouveau poste pour l'indemnité de fin de fonction pour le maire et les adjoints ; un montant d'environ 38'000, remboursé par les assurances pour l'absence prolongée de deux employés ; un écart de 16'800 francs en raison de loyers encaissés plus importants que budgétés ; plusieurs dépenses non réalisées atteignant un montant de 44'232 francs ; un montant de 66'000 francs pour des travaux non réalisés, comme ceux de rénovation de la façade ouest de l'école ; 41'510 francs liés à la



rénovation de l'éclairage du terrain de rugby ; des travaux non réalisés sur le chemin des Quoattes en attente de la mise en place de la zone 30 ; un dépassement de 178'000 francs voté par le Conseil municipal le 26 mars 2024.

La commission a poursuivi avec une discussion sur l'impact des immeubles des terrains Portier sur les comptes de la commune. Des dépenses ont déjà été engendrées pour la construction, mais les loyers ne seront encaissés qu'à partir de novembre-décembre 2025. Les liquidités disponibles de la commune ont permis d'éviter certains emprunts et d'économiser ainsi une somme importante d'intérêts. La commune a également bénéficié de la baisse des taux d'intérêt. La fixation du montant des loyers permettra d'évaluer le rendement des nouveaux immeubles.

M. BUBLOZ rappelle encore que la péréquation financière a été votée en 2023 pour trois ans, avec une baisse graduelle d'année en année. La somme perçue par la commune était de 553'000 francs en 2024 et de 480'297 en 2025. Le montant pour 2026 est encore inconnu mais baissera encore.

Enfin, **M. BUBLOZ** déclare que les comptes ont été approuvés à l'unanimité des cinq membres présents en commission.

M. JEMMELY remercie **M. BUBLOZ**, la commission des finances dans son ensemble ainsi que le Secrétaire pour leur travail sur les comptes de la commune.

Il remarque que des déficits sont anticipés chaque année mais que des bénéfices sont ensuite constatés, ce qui pose la question de la baisse du centime additionnel. Il nuance néanmoins, soulignant qu'il faut également prendre en compte la baisse à venir de la péréquation. Il ne recommande donc pas une baisse du centime additionnel mais souligne qu'il revient au futur Conseil de prendre cette décision.

M. FISCHLER souligne que l'excédent est d'environ un million, soit plus ou moins 20% du budget de la commune. Il remarque également que la question du centime additionnel peut représenter un facteur d'attractivité ou un repoussoir pour les arrivées de nouveaux habitants.

M. JEMMELY remarque que toutes les communes avoisinantes ont fait des bénéfices similaires.

Il souligne aussi les conséquences potentielles négatives pour la commune en cas de succès de l'initiative « J'y vis, j'y paie » ou de son contre-projet. Ce dernier demanderait des communes qu'elles prélèvent les impôts communaux, ce qui nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire.

Par 12 voix pour, les membres du Conseil décident :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.



2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de Fr. 5'622'941.29 aux charges et de Fr. 6'125'059.19 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 502'117.90. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 902'117.90 et résultat extraordinaire de moins Fr. 400'000.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de Fr. 50'300.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 50'300.-.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 41'886'723.72.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de Fr. 116'871.21 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Communications des commissions

6.1 Commission environnement

Mme ZIELAZEK annonce une sortie insectes le 24 mai à 14h00.

7. Communication des dates des prochaines séances des commissions

Les dates seront communiquées ultérieurement au nouveau Conseil.

8. Questions et divers

M. GARDI remercie le Conseil, l'Exécutif et le Secrétariat pour le travail effectué durant cette législature. Il regrette que les sortantes soient uniquement des femmes.

M. JEMMELY remercie lui aussi l'ensemble du Conseil, les adjoints et le Secrétariat. Il dit son plaisir d'avoir géré cette commune et partir avec le sentiment du devoir accompli. Il ajoute être convaincu que le futur Conseil gérera aussi bien la commune qu'auparavant.

M. GOY abonde dans le même sens.

Il précise par ailleurs que son retard est dû à une séance de CapEmploi, un dispositif d'insertion des jeunes et adultes auquel la commune adhère. Le mandat du dispositif, assuré jusque-là par l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) – qui ne souhaite pas le poursuivre – est soumis à un appel d'offres.



M. GANGLOFF annonce la tenue d'une fête pour les membres sortants de l'Exécutif et du Conseil le 25 septembre à 19h00-19h30. **M. GARDI** précise que la commune souhaite inviter les magistrats des communes avoisinantes, et qu'une commission du Groupement SIS se tient ce même jour, mais à 17h00, ce qui devrait permettre la participation de tout le monde.

M. GANGLOFF ajoute que les conseillers sortants doivent rendre leurs clés au Secrétariat avant les vacances d'été.

Il indique également que le calcul et le paiement des jetons de présence va prochainement être clôturé. Il demande à tous les présidents de commission de rapporter au Secrétariat les dernières présences en commission, notamment la commission environnement qui doit encore tenir séance le 20 mai.

Enfin, il rappelle la sortie des aînés le 22 mai et invite les membres de la commission sociale, scolaire et civisme qui souhaitent y participer à s'inscrire. **Mme ZIELAZEK** fait part de sa participation. **Mme EISSLER-GROS** rappelle son indisponibilité. **Mme CRUCHON** dit qu'elle indiquera ultérieurement si elle peut participer.

Mme DÖRFLIGER souligne la bonne tenue des travaux à Sézegnin et son plaisir de voir la circulation fermée pendant une dizaine de jours.

Mme EISSLER-GROS remercie l'Exécutif pour son travail. Elle indique par ailleurs que l'Urban Training a recommencé sous une nouvelle formule, avec des séances alternées de yoga, Pilates ou stretching les dimanches matin de 10h30 à 11h30. Elle regrette le manque de publicité faite par la commune et la faible affluence qui en découle.

Mme MERMOUD remercie elle aussi ses collègues et souhaite le meilleur à ceux qui restent au Conseil ces cinq prochaines années.

M. ISELI souligne que l'éclairage à l'intersection de la route d'Avusy et du chemin du Cannelet a changé. **M. GARDI** indique que c'est provisoire, car l'éclairage habituel est en panne.

Mme CERUTTI remercie également tout le monde, et souligne en particulier la bonne synergie au sein de la commission sociale, scolaire et civisme. Elle remercie le Maire pour son travail.

M. HUTIN remercie également le Maire pour sa disponibilité. Il souligne son plaisir de travailler avec tout le monde et souhaite une bonne retraite à ceux qui la prennent.

M. BUBLOZ abonde dans le sens de ses préopinants.

Mme SCHMID dit son plaisir d'avoir participé à ce Conseil et se réjouit de voir cela de l'extérieur.

Mme ZIELAZEK remercie tout le monde et le Maire en particulier.



M. FISCHLER souligne son plaisir d'avoir travaillé 10 ans avec le Maire et 5 ans avec ce Conseil, dont plusieurs années en tant que président. Il indique s'être déjà entretenu avec le nouveau Conseil qui paraît très motivé. Il souhaite le meilleur aux membres du Conseil actuel qui le quittent.

Il offre un cadeau de départ au Maire.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
le président du Conseil clôt la séance à 19h26.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil